

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE LA
SOVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE LA
SOVERAINETE ALIMENTAIRE

SOCIETE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

(SO.NA.DE.R)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA
SONADER

**PROCÈS VERBAL D'OUVERTURE
DES OFFRES**

PV/N°08/CPMP/SONADER/2026

DAO : 02/CPMP/SONADER/2026

Source de financement : Fonds propres de la SONADER

Séance du : 03/08/2026

L'An deux mille Vingt-Six et le lundi 03 août 2026, la Commission de Passation des Marchés Publics de la SONADER, s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Ahmed Béchir MAHAM, son Président par intérim, et a procédé à l'ouverture des offres techniques et financières relatif à la réalisation des travaux de construction de quatre (04) ouvrages de prise d'eau sur le marigot SOKAM au TRARZA.

Désignation du marché :	Travaux de construction de quatre (04) ouvrages de prise d'eau sur le marigot SOKAM au TRARZA
Prestations objet du marché	Travaux de construction de quatre (04) ouvrages de prise d'eau sur le marigot SOKAM au TRARZA
Mode de passation	DAO
Date de présentation au candidat	:03/08/2026
Date de lancement du DAO	: 02/07/2026

Après avoir vérifié que les plis reçus correspondent à ceux inscrits au registre spécial, la commission a procédé à leurs ouvertures conformément aux dispositions du DAO. Les constats suivants ont été faits :

- Nombre total de plis reçus avant l'heure limite de dépôt des offres : 4
- Nombre de plis retirés conformément à la procédure prévue dans du DAO : Néant
- Nombre de plis substitués : Néant.
- Nombre d'offres modifiées : Néant.
- Nombre de plis reçus après l'heure limite de dépôt des offres est de : Néant.

Observations sur le processus ou sur le contenu de certaines offres : Néant.

Observations d'un membre ou d'un représentant d'un soumissionnaire : Néant.

La Commission a donc procédé à l'ouverture de Quatre (04) plis.

Les informations contenues dans les offres ont été lues à haute et intelligible voix et ont été consignées dans le tableau qui suit :

  

Le résultat de cette ouverture est consigné dans les tableaux suivants :

Entreprise		MSA /TPC	FAYDA /SARL	SNT/TP	SOC
DAO paraphé		OK	OK	OK	OK
Caution (120 jours)	Montant MRU	260 000 MRU	260 000 MRU	260 000 MRU	260 000 MRU
	Banque	BANQUE ALGERIAN UNION PANKA	BANQUE BMCI	BANQUE BPM	BANQUE BEA
	Validité	120 jours	120 jours	120 jours	122 jours
Soumission	Montant TTC	10 954 100 MRU/TTC	11 864 980 MRU/TTC	11 377 480 MRU/TTC	11 218 100 MRU/TTC
	Délai	02 MOIS	02 MOIS	02 MOIS	02 MOIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Nouakchott, le 03/08/2026

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Ahmed Bechir MAHAM

Les membres :

Camara Hamet

Mohamed Cheikhna

Mbodj Sagor Khalidou